

QUAND L'ANCIEN TESTAMENT PARLE HÉBREU

Où il apparaît que la traduction fait figure d'original

Que de chemin parcouru depuis une cinquantaine d'années : la floraison des traductions de la Bible dans toutes les langues modernes risque de faire oublier les luttes idéologiques qui ont accompagné la conquête du droit des laïcs (surtout catholiques) à lire et traduire la Bible sans dictats des autorités religieuses. Les premiers chrétiens revendiquaient, lisaient et commentaient, comme s'il s'agissait d'un original, la version grecque des *Septante* (source des interprétations théologiques des Pères de l'Église et, aujourd'hui encore Bible des chrétiens d'Orient). De même, une majorité de chrétiens d'Occident a pu croire durant quinze siècles que l'original de la Bible était le latin de la *Vulgate*, traduction réalisée par saint Jérôme, au IV^e siècle, à la demande du pape Damase et devenue version de référence de l'Église au VIII^e siècle. Quant aux laïcs, un jeune catholique pouvait encore penser, en 1930, n'être pas « autorisé » à lire la Bible, « livre protestant, placé à l'*Index* » (témoignage du père Duployé cité par Dominique Barrios, *Naissance de la méthode critique*, Cerf, 1992, p. 140).

Il est vrai que dans l'Église romaine, le recours à des filtres placés entre le lecteur et le texte de la Bible n'avait fait que s'intensifier avec l'invention de l'imprimerie en 1450 (qui permit une large diffusion du Livre) et en réaction à la Réforme qui légitimait la lecture de la Bible par tous les fidèles. Peu après que Luther eût commencé à traduire la Bible en allemand, en 1520, en partant des originaux hébraïques et grecs, complétés par le latin, le Concile de Trente, réuni entre 1545 et 1553 rappelait que « la vieille édition de la *Vulgate*, approuvée dans l'église par le long usage de tant de siècles, doit être tenue pour authentique dans les leçons publiques et les explications, et personne ne doit avoir l'audace de la rejeter sous aucun prétexte ». Qui plus est, l'*Index* romain du Concile de Trente précisait en 1564 que « les bibles en langue vulgaire ne peuvent être imprimées ou possédées sans autorisation du Saint-Office ». Certes, ces restrictions n'empêchèrent pas les traductions catholiques de se multiplier. Mais il faudra attendre l'encyclique *Divino Affluante Spiritu*, en 1943, pour que la papauté remette en cause le monopole de la *Vulgate* latine et favorise la traduction dans toutes les langues, permettant la traduction de bibles catholiques de l'hébreu, surtout à partir de Vatican II.

À cette date, bien des simples fidèles ignoraient encore que l'« Ancien Testament » était un texte hébreu.

Des formules toutes faites

Cette histoire heurtée explique que, enracinés dans l'évolution théologique, idéologique et littéraire de chaque groupe humain, des usages se sont imposés dans la traduction et l'interprétation du texte biblique, par le biais du grec et du latin, voire par des traductions de traductions. Chaque langue possède aujourd'hui des formules toutes faites, des locutions, des images empruntées à la Bible telle qu'elle s'est inscrite dans son patrimoine culturel. Et de même qu'un anglophone sera heurté par une formule qui s'écarte trop gaillardement de l'anglais somptueux de *la Authorized King James Version* (1611), de même un francophone sera irrité par une traduction qui lui ferait oublier les sonorités entendues dès l'enfance et qui semblent avoir été proférées en français : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre... » (*Genèse* I, 1), « Vanité des vanités, tout est vanité » (*Ecclésiaste*, I, 2), « De leurs épées, ils forgeront des socs de charrue et de leurs lances des serpettes ; un peuple ne lèvera plus l'épée contre l'autre et l'on n'apprendra plus l'art de la guerre (*Isaïe* II, 4). »

Dans le cas de la Bible, on a souvent l'impression que c'est « la traduction qui fait foi », et non l'original. Mais imaginerait-on des siècles d'exégèses littéraires sur l'œuvre de Shakespeare conduites sur des traductions françaises, biaisées par les préjugés nourris contre la « Perfide Albion » ? Prendrait-on au sérieux des générations de chercheurs analysant l'art de Racine dans ses tragédies classiques en alexandrins, à travers leur transposition - par exemple - dans le système iambique du théâtre romantique russe ?

Pourtant, quel scandale s'il fallait corriger tous les tableaux, toutes les œuvres qui présentent la nudité d'Adam et Eve voilée de feuilles de vigne alors que l'original hébreu parle de feuilles de figuier (*aley te'eina*, *Genèse* II, 7) ou le front de Moïse orné de petites cornes (en hébreu : *kéren* : une corne, mais aussi *kéren* : un rayon) parce qu'en redescendant du Mont Sinaï avec les Tables d'Alliance, son visage rayonnait (*karon or panav*, *Exode* XXXIV, 29-30). Quel étonnement pour beaucoup d'apprendre que le fruit défendu n'était pas une pomme, que la *Genèse* ne précise pas la nature de l'arbre de la connaissance du bien et du mal (*Genèse* III, peut-être un cédratier d'après la tradition

juive) et que le concept de « péché originel » n'apparaît pas dans le texte. Quelle contrariété de devoir, peut-être, renoncer à l'image si frappante de « la voix qui crie dans le désert » (Isaïe XL, 3) parce qu'une lecture malencontreuse de la *Septante* a omis une césure, pourtant appelée par le contexte : « Une voix crie "Dans le désert, frayez la route de l'Éternel, dans la steppe, nivelez un sentier pour notre Dieu". » Par contre, aujourd'hui que le *black est beautiful*, quel soulagement de pouvoir redonner sa valeur courante de coordination au « *ve* » du verset : *Ch'hora ani ve-nava* : « je suis noire et belle » (*Cantique des Cantiques* I, 5) et non plus d'y sentir une concession « je suis noire, mais je suis belle ». Enfin, en hommage au féminisme triomphant, quelle satisfaction de savoir que si Ève a été formée à partir d'une *tsèla*, ce substantif traduit généralement par « côte » signifie tout autant un « côté », un « pan », un « versant », ce qui étaye les interprétations traditionnelles d'un Adam à deux faces, originellement androgyne avant d'avoir été sexuellement différencié (évolution plus valorisante que l'opération de « charcuterie » induite par la traduction *tsèla* = « côte »).

Des remises en cause

Le retour à l'hébreu permet donc de faire place nette pour relire le texte biblique avec un regard neuf. Mais il remet en cause, également, certains dogmes bien établis. Ainsi la traduction de *alma* « la jeune femme » d'*Isaïe* VII, 14 (*Bible du Rabbinate*) par la « Vierge » des bibles chrétiennes (« vierge » se disant *betoula* dans la bible hébraïque).

Dans la seconde partie de cet article, je voudrais donc aborder quelques exemples qui témoignent, à travers le vocabulaire théologique, de l'intensité de la polémique religieuse qui aboutit à la séparation du christianisme d'avec le judaïsme, aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Je n'envisagerai que la relation hébreu/français, rendant compte des habitudes traductologiques de transfert en français de concepts, à l'origine hébraïques.

Petit lexique d'un divorce

« Bible » (du pluriel latin *Biblia*, lui-même dérivé du grec *Biblion*) signifie les « Livres », appelés encore « Écrits Saints » ou « Les Écritures ». Cette prééminence accordée à l'écrit contredit la dénomination hébraïque : *Mikra* (de la racine *KRH*, « lire à voix haute », «

crier », « appeler », racine que l'on retrouve dans l'arabe *Coran*), et qui reflète l'usage hébraïque de transmission orale de la Bible juive, par la lecture publique ou l'enseignement de maître à élève. La « tradition » (*massoreth*) de lecture, ou *massorah*, « transmission », conserve le secret de la vocalisation, de la ponctuation, des accents toniques, et du découpage des versets, aboutissant au VIII^e siècle à la fixation du texte « massorétique » de la Torah hébraïque. La tradition ésotérique, ou *Kabbalah* (*KBL*, « recevoir ») est également transmise de maître à élève, comme la somme des enseignements rabbiniques anciens (le *Talmud*, de *LMD*, « étudier », « apprendre », développement de la *Michna*, *CHNH* signifiant « répéter » pour mieux mémoriser). Tout cela n'est pas indifférent puisque la transmission orale personnalisée et adaptée à chaque époque et à chaque milieu permet d'introduire une souplesse d'interprétation que n'autorise pas la forme figée de l'Écriture qui, sacralisée, devient immuable, invariable.

Le *Mikra* désigne au sens strict le *Pentateuque*, (les Cinq livres de Moïse), plus couramment appelé la *Torah*. Traduit par *Nomos* (la Loi) dans le grec des Septante, le mot *Torah* (« instruction »), est dérivé du verbe *le-horot*, qui signifie « instruire » au sens d'enseigner (*moreh* = maître, enseignant, guide, instructeur) et au sens de « prescrire » (*horaa* = une ordonnance, une instruction). C'est ainsi que dans le *Mikra* une même *torah* (règle) doit s'appliquer à l'indigène et à l'étranger pour la consommation du Sacrifice pascal à la Sortie d'Égypte (*Exode XII*, 49), mais l'enfant est invité par le livre des *Proverbes* (VI, 20) à suivre les recommandations de son père et la *torah* (l'enseignement) de sa mère. La tradition juive distingue d'ailleurs la *Torah chè-bikhtav* (l'enseignement conservé dans l'écrit) de la *Torah chè-bealpe* (l'enseignement transmis oralement).

Tous deux comportent une partie prescriptive (la *Halakha* ou « marche à suivre », de la racine *HLKH*, marcher) et une partie narrative, (la *Aggada* ou « récit »). Si donc la *Torah* se présente parfois comme un code de règles de comportement envers Dieu et envers les hommes, elle comprend aussi de larges passages « historiques », sapientiaux et poétiques.

Mais le choix du mot « Loi » pour traduire *Torah* n'est pas indifférent. Le christianisme ancien a voulu convaincre ses adeptes que le judaïsme privilégiait la « lettre », la rigueur, la pratique rituelle, plutôt que « l'esprit », l'amour, la charité. On retrouve ce parti pris dans la traduction par « Tables de la loi » et « Dix commandements », des locutions *lou'hot ha-berith* (littéralement les « tables de l'Alliance », *Deutéronome IX*, 9,

11,15) et *asséreth ha-devarim* (« Décalogue », littéralement en grec comme en hébreu biblique : « les dix paroles », *Exode XXXIV*, 28 ; *Deutéronome IV*, 13 et X, 4), formule devenue *asséreth hodibroth*, au féminin, dans l'hébreu de la *Michna*).

Ces concepts hébraïques ont été transformés en insistant sur le caractère prescriptif de la « loi » juive. De même le *Tanakh* (sigle hébraïque composé des initiales de *Torah*, *Neviim* (les Prophètes) et *Ketouvim* (les Écrits) devient l'« Ancien Testament » du christianisme.

« Testament », en français, calque l'ancienne version latine de la Bible, qui utilise *testamentum* pour traduire le grec des Septante, *diatheke* (clause, disposition, notamment testamentaire). C'est ainsi que les Septante traduisent indifféremment le mot hébreu *Brith* (« alliance », « pacte ») mais aussi le mot *édout* (« témoignage »), souvent employés comme synonymes dans le *Pentateuque* (tables, arche, ou sanctuaire d'alliance ou du témoignage). En français, le choix s'est porté sur « Ancien » et « Nouveau Testament » au lieu d'« Ancienne » et « Nouvelle Alliance ». Quoi qu'il en soit, cette terminologie transpose la doctrine biblique de la substitution du fils cadet à l'aîné. Mais cette fois, c'est Israël, le peuple juif, qui est considéré comme déchu de son droit d'aînesse, dépossédé de son héritage au profit du fils puîné, l'Église (d'où le vocable « Nouveau Testament » auquel l'on préfère, dans les Amitiés judéo-chrétiennes l'appellation « Premier Testament »).

Quant à l'« Ancien Testament », le christianisme lui assigne pour fonction de préfigurer l'avènement du *Christ*, mot grec traduisant l'hébreu *Machia'h* (l'« oint », emprunté en français sous la forme « Messie », bien qu'Aaron, les prêtres et les rois bibliques soient également « oints » sans être pour autant des messies). C'est ainsi que *Psaumes II* a été interprété comme une « preuve » de la venue du Christ. Il y est question de rois et de princes ligués contre l'Éternel et contre son *machia'h*, son oint (verset 2, traduit dans les bibles chrétiennes par « messie »). Au verset 7, l'auteur proclame : « L'Éternel m'a dit : Tu es mon fils, c'est moi qui, aujourd'hui, t'ai engendré », appelant les nations au verset 12 à « embrasser » *bar* (le fils, en araméen?), ce que toutes les bibles chrétiennes, dont Segond, traduisent par « Embrassez le Fils » ou « Rendez hommage au Fils ». Le fameux chapitre 53 d'*Isaïe*, dit chapitre du « Serviteur souffrant », est interprété comme une préfiguration de la Passion du Christ et de son rôle dans l'économie du Salut.

Le fait que Dieu se dise le « père » des hommes ou d'Israël, qu'il les appelle ses « fils », n'a pas empêché une interprétation théologique identifiant dans ces formules des

allusions au « Père » et au « Fils » (l'hébreu ne possède pas de majuscules susceptibles de marquer une différence).

Quant au troisième terme de la Sainte Trinité, le « Saint-Esprit », il constitue une personnification du *Roua'h ha-kodèch* (littéralement le « Souffle de la Sainteté ») que l'on rencontre dans les textes juifs sous la forme de l'« esprit saint » qui s'empare des prophètes et des « inspirés ». De fait, la Bible hébraïque emploie une quinzaine de fois la locution « esprit de Dieu » et trois fois seulement l'expression « esprit de sainteté », deux fois dans *Isaïe* 63, 10 et 11 (*roua'h kodcho* = son esprit saint) et une fois dans les *Psaumes* 51, 13 : « Ne me rejette pas de devant ta face, ne me retire pas *roua'h kodechekha*, ta sainte inspiration » (Bible du Rabinat), « Ne me retire pas ton Esprit Saint » (Bible de Segond).

On peut opposer « l'esprit qui vient de Dieu », la transcendance, qui « descend » un moment sur l'inspiré, à la *Chekhina*, (littéralement : « la résidence », généralement traduite par la « Présence » divine, expression de l'immanence, résidant à demeure dans le Sanctuaire ou *michkan* (de la même racine *CHKHN*, résider).

Le sacré et le profane

Notons en effet qu'en hébreu, la sainteté (*kedoucha*) est extérieure à l'objet, au lieu ou à la personne. *Le Kodèch* (le sacré) est le contraire du *'hol* (le profane). Il désigne ce qui est « mis à part », « séparé », « consacré ». *Kodèch* est un substantif souvent précédé de l'article défini (*ha-kodèch*) et utilisé en forme construite avec un autre substantif (*Aron Ha-kodèch*, c'est l'Arche de la sainteté ou Arche d'Alliance, *Aron ha-brith*). Là encore, les traductions chrétiennes ont transformé la relation entre les deux termes, traduisant le nom comme s'il s'agissait de l'adjectif *kadoch* (« saint »), pourtant largement attesté (*kedochim tihyou ki kadoch ani*, Soyez saints car je suis saint, moi, l'Éternel votre Dieu, *Lévitique* XIX, 2). *Erets ha-kodèch* (Israël, la terre du Sacré) n'est pas dotée d'une sainteté intrinsèque inaliénable. Elle n'est pas « sainte » par nature. Dieu ne l'a pas « choisie » parce qu'elle est sainte. Elle est sainte parce que Dieu l'a choisie! Il en va de même pour *Ir ha-kodèch* (Jérusalem, Ville du Sacré), *Lechone ha-kodèch* (l'hébreu, la langue du Sacré) ou encore *Kitevey ha-kodèch* (les Écrits du Sacré).

Si l'homme, si Israël déméritaient, la sainteté s'éloigne et la terre, la ville, la langue, le lieu, voire le texte sacré sont « profanés », rendus au profane : Esprit Saint, Terre

QUAND L'ANCIEN TESTAMENT PARLE HÉBREU

Sainte, Ville Sainte, Langue Sainte, Écriture Sainte (Arche sainte, etc.) sont donc des traductions biaisées qui introduisent l'immanence là où règne la transcendance.

Disons encore que « Yahvé » ou « Jéhovah » sont des formes abusives qui trahissent la visée du tétragramme (imprononçable, sauf une fois par an dans le Saint des Saints du Temple de Jérusalem au jour sacré de Kippour). Certaines bibles récentes le transcrivent *YHVH*. Ce Nom ineffable exprime en effet l'Être divin en recourant à la racine du verbe « être » décliné aux trois états de la temporalité biblique : l'accompli, *HAYA* (il a été), le participe présent, *HOVÉ* (il est) et l'inaccompli, *YIHYÉ* (il sera). Au XVI^e siècle, le calviniste Olivétan traduit cette dimension temporelle par « L'Éternel » au lieu du traditionnel « Seigneur » (comparer avec *Adonai* « mon Maître, mon Seigneur », titre substitué dans la lecture en hébreu au tétragramme imprononçable).

Ces quelques exemples suffisent à montrer la portée des interprétations en français d'une Parole « révélée » qui s'exprime à travers la *Torah*. On comprendra sans doute pourquoi, dans la tradition juive, la Bible a toujours été lue à la synagogue et étudiée en hébreu, même si durant les périodes d'assimilation, des traductions en langue vernaculaire ont accompagné le texte devenu opaque. Dans le judaïsme, la traduction de la Bible est un double qui fait écho à l'original sans chercher à le remplacer, à le supplanter. Bien plus, original et traduction, co-présents et complémentaires, sont deux facettes d'une même réalité. L'une est ancienne, référence stable et polyphonique. L'autre est mobile, sans cesse recommencée pour épouser les visages infinis de la civilisation humaine.

Source : *Circuit*, n° 77, 2002, p. 10-12.